

	District de Football des PYRENEES-ATLANTIQUES	COMMISSION DEPARTEMENTALE DE FOOT ANIMATION	Page 1/1
	JOURNEES D'ACCUEIL U9-U7	Saison 2018/2019	

➤Date : 22 septembre 2018.

➤Horaires :

- U7-U6 : rendez-vous à 9H précises Fin: 12h.
- U9-U8 (une équipe - une maman) : rendez-vous à 13H30 précises Fin: 17h

➤Lieux :

BILLERE (stade Georges Hugo - (3 RUE DU PUYMORENS - 64140 BILLERE): ASMUR - ARUDY-AYGUELONGUE - BIELLE - BILLERE - BOURNOS - FAMEB - ESMAN - FC 2 VALLEES - FC 3A - GAN-GELOS- JURANCON - LA RIBERE - LESCAR -

FC ENCLAVES ET PLATEAU - LONS - LUY BEARN - NAY FC - NAY VV - PAU ASPTT - PAU BLEUETS - PAU BOURBAKI - PAU ESPAGNOL - PAU FC - PAU JAB - PAU PORTUGAIS - POEY LESCAR - - ETOILE BEARNAISE - TARON/SEV - FC VALLEE OUSSE- PONTACQ

CARRESSE : HAUT BEARN - OLORON - ARTIX - BAIGTS/BERENX - CARRESSE/SALIES - CASTETIS/GOUZE - ES PYRENNENNE - L'AVAL - LAHONTAN - LEDEUIX - MAULEON - MONEIN/PARDIES - MOURENX AVENIR - MOURENX BG - NAVARRENX - ORTHEZ - RIVEHAUTE - ST PALAIS - SCALA - BIDACHE- GARAZI- HASPARREN (U9-U8)- ARDANAVY (U9-U8)

BAYONNE (Floride): ANGLET - ARBONNE - ARDANAVY (U7-U6) - ARIN - AVIRON BAYONNAIS - CROISES BAYONNE - BIARRITZ -- BOUCAU - CAMBO - CIBOURE - ESPELETTE -- HASPARREN (U7-U6) - HENDAYE - ST PEE - ST PIERRE D'IRUBE - USTARITZ

- Les équipes en gras n'ont pas retourné le document afin de confirmer leur participation et le nombre d'équipes

Quelques rappels :

- Respect du nombre de joueurs par équipe
- Tendre vers 100% de temps de jeu par enfant (privilégier la constitution d'équipes entre 2 clubs plutôt que d'avoir des remplaçants)
- Arbitrage à l'extérieur du terrain par un éducateur
- Prévoir un jeu de chasubles, un ballon par équipe et un sifflet par éducateur.
- **Chaque équipe U9-U8 doit être encadrée par une femme (action « une équipe – une maman »)**

	District de Football des PYRENEES-ATLANTIQUES	COMMISSION DEPARTEMENTALE DE FOOT ANIMATION <i>Saison 2018/2019</i>	<i>Page 2/1</i>
	JOURNEES D'ACCUEIL U9-U7		

RAPPELS LOIS DU JEU :

a) U6-U7

Foot à 3 si uniquement U6

Foot à 4 (1 gardien + 3 joueurs) si équipes U6-U7 ou que U7

Interdiction de tacler

Suppression de la relance de volée ou demi-volée

Surface de réparation à 8m

Relance protégée du gardien dans les 8m (voir règlement ci-dessous)

b) U8-U9

Suppression de la relance de volée ou demi-volée

Surface de réparation à 8m

Relance protégée du gardien dans les 8m (voir règlement ci-dessous)

La relance protégée est mise en place lors de deux situations:

- Le GDB est en possession du ballon à la main (le GDB peut relancer à la main ou au pied avec ballon au sol)
- La réalisation d'un coup de pied de but (uniquement au pied)

La zone protégée correspond à la largeur du terrain sur une longueur de 8 mètres.

Lors de la relance, l'équipe adverse devra se replacer entièrement derrière la zone protégée (ligne des 8 mètres).

Les joueurs adverses pourront entrer dans la zone lors de trois situations:

- le ballon est contrôlé ou touché par un partenaire du porteur de balle
- le ballon franchi la ligne de la zone protégée
- le ballon sort des limites du terrain